



Vers la mobilisation collective

pour comprendre et traiter les points noirs paysagers

Ce projet d'élaboration d'une méthodologie participative a été mis en œuvre conjointement par cinq Parcs naturels régionaux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpilles, Luberon, Verdon, Queyras et Camargue. Sur le territoire de ces Parcs ont été identifiés des points noirs paysagers, dégradant le cadre de vie, en opposition avec les valeurs Parcs, notamment à proximité des agglomérations et zones d'activité. Les thématiques de la sensibilisation des nouveaux habitants et du sentiment d'appartenance au territoire par les paysages ont aussi été traitées par ce projet.

Le projet innove et se distingue notamment par :

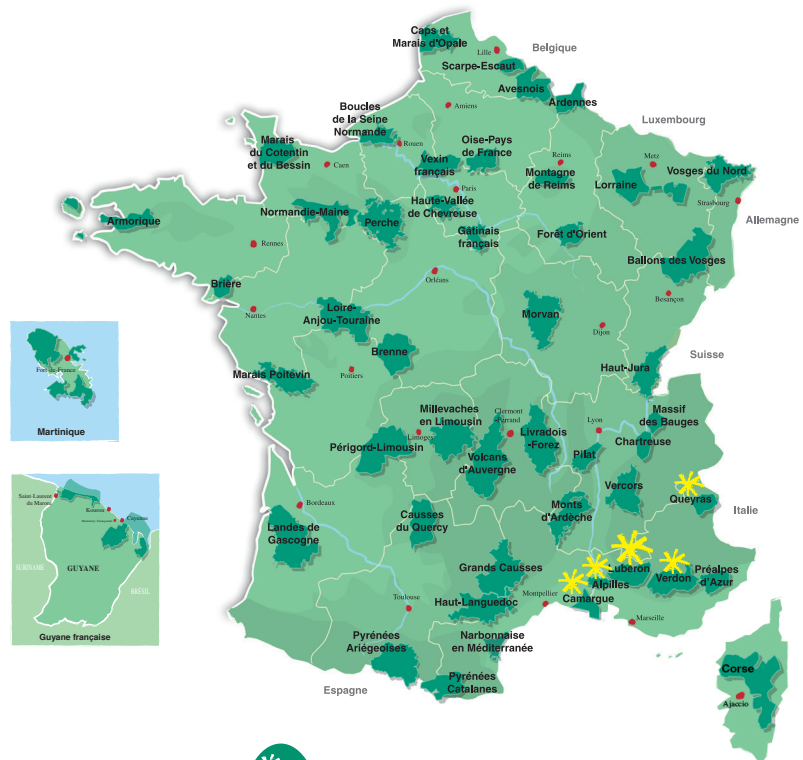
- **La méthode mise en œuvre**, qui permet la mobilisation et la participation de l'ensemble des acteurs concernés, sur des questions complexes (habitants, associations, acteurs économiques, institutionnels, etc.).
- **Des modalités de requalification des espaces** de type partenariat public-privé, qui permettent des opérations plus globales et efficaces que les interventions « classiques » où seuls les espaces publics sont concernés.
- **Une échelle régionale**, sur cinq territoires distincts, sur des types d'opération différents, mais une démarche concertée ponctuée de nombreux points d'échange, et du partage de ressources (serveurs, BD, ...).
- **Création d'une OPAP** (Opération Programmée d'Amélioration du Paysage).



Étapes significatives du projet dans le processus de l'innovation (en jaune)

- 1 - Identification besoin
- 2 - État de l'art
- 3 - REX ou nv hypothèses
- 4 - Expérimentation
- 5 - Évaluation
- 6 - Capitalisation
- 7 - Généralisation

edater®



Parc naturel régional du Luberon



LA DIMENSION D'INNOVATION DU PROJET

Une transposition méthodologique

La question des points noirs paysagers est identifiée de longue date comme un enjeu à traiter sur les territoires des Parcs naturels régionaux. Un travail préalable a en général eu lieu, notamment lors de la révision des Chartes de Parc. Il a permis un diagnostic précis du territoire et l'identification des principaux sites problématiques concernés. En complément, l'un des Parcs a également mené un travail de retour d'expériences, afin de nourrir la réflexion et la démarche.

L'expérimentation mise en place, étape majeure de tout processus d'innovation, a permis d'élaborer la méthode tout en la testant en situation réelle avec les parcs volontaires. L'aspect novateur de l'opération réside notamment dans la l'intégration à la démarche de l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, institutionnels, associatifs, habitants...). C'est sur ce modèle participatif qu'a pu être établi un diagnostic partagé, selon des méthodes diverses adaptées aux territoires et aux problématiques. Ces démarches ont été accompagnées par des groupements d'étude spécifiques à chaque Parc selon la nature des enjeux (paysagiste, architecte/urbaniste, sociologue, accompagnés d'autres spécialistes le cas échéant : juriste, économiste). La démarche est allée jusqu'au chiffrage des solutions envisagées collectivement et à mettre en œuvre.

Ce déroulé a permis l'élaboration d'une méthodologie nouvelle et d'une procédure « d'Opération Programmée d'Amélioration du Paysage ». En PACA, elle est rendue opérationnelle par un financement expérimental de la Région et cette procédure d'OPAP (inspirée des opérations programmées d'amélioration de l'habitat) est conçue pour rendre l'opération reproductible, sur d'autres territoires de Parcs et au-delà. Cette méthodologie doit en outre permettre de traiter cette question de manière plus continue, et non uniquement en fonction des opportunités comme c'était le cas jusqu'alors.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Le besoin ou la question posée

Les cinq PNR impliqués dans l'opération ont identifié depuis longtemps des lieux spécifiques, considérés comme des « points noirs paysagers » nécessitant d'être éliminés ou réduits. Ces questions sont particulièrement prégnantes sur les espaces de type entrées de ville ou zones d'activité.

La démarche suivie

L'objectif du projet était de définir et d'expérimenter une méthodologie permettant d'apporter une solution collective à cette problématique, grâce à la participation de l'ensemble des acteurs concernés (habitants, associations, acteurs économiques, acteurs institutionnels, etc.). Dans un premier temps, il s'est agi d'expliquer comment ces environnements dégradés étaient apparus, de comprendre l'image négative qu'ils renvoient ainsi que la perception qu'en ont les populations du territoire et enfin de déterminer la manière de réduire l'impact visuel de ces points noirs paysagers.

Le contenu de l'expérimentation

L'expérience est menée en réseau, avec plusieurs parcs, car ces problématiques sont fréquentes sur ce type d'espaces. Elle couvre deux étapes : la sélection, dans chacun des parcs volontaires, d'un ou deux secteurs ou thématiques sur lesquels expérimenter la nouvelle méthode d'intervention : un site touristique (signalétique, parking, structure mal intégrée à l'environnement...), une entrée de ville, une zone d'activités, des vitrines commerciales autour d'axes routiers, etc.

Dans un second temps, les parcs mettent en œuvre un diagnostic partagé, afin de déterminer une solution commune devant permettre la suppression du point noir (concours photos, visites, débats...). Cette étape a par exemple permis de constater que le regard porté par les techniciens du Parc était largement partagé bien qu'exprimé différemment, y compris par des acteurs responsables de dégradations paysagères. Les enjeux ont ensuite eu tendance à se dégager naturellement de ce diagnostic, et doivent permettre d'avancer vers un projet plus concret. Pour autant, la concrétisation de l'opération n'est pas prévue dans ce projet.

Ce processus a vocation à se généraliser au sein de ces Parcs pour traiter les autres points noirs paysagers du territoire, mais il reste coûteux (notamment en termes d'animation) et long à déployer.



Crédit Photo : PNR Verdon.

Bonnes pratiques et freins à lever

Ce type de projet peut rencontrer plusieurs freins auxquels il convient de prêter attention :

- La temporalité longue : prise en compte des échéances électorales, implication des parties prenantes...
- La difficulté de travailler avec plusieurs territoires, conseils généraux notamment, aux intérêts divers, mais la mobilisation des acteurs s'ils sont en nombre, peut favoriser l'implication des départements.
- L'impossibilité d'annoncer des horizons raisonnables limite la mobilisation des acteurs.

Pour plus d'information :

Patrick COHEN
Architecte du patrimoine,
Chargé de mission
« Service Urbanisme, Paysage,
Architecture & Patrimoine »
patrick.cohen@parcduluberon.fr



Coût total de l'opération : 375 000 €
Part AAP MEDDE-DATAR : 250 000 €
Période de réalisation : début 2012 - fin 2013
Parc chef de file : PNR Luberon
Parcs associés : PNRs Alpilles, Verdon, Camargue, Queyras